



Pb déclaration dons par chèque

Par **Liza.M**, le **05/06/2023** à **20:17**

Bonjour,

Mon père m'a fait 2 dons par chèque, de 30 000 € chacun. Le but était de déclarer le 1^e chèque comme un don familial (don Sarkozy) et le 2^e chèque comme un don manuel. J'ai déposé mes 2 chèques à ma banque, qui a mis 3 semaines pour encaisser l'argent (j'imagine qu'ils ont cru détecter une fraude). Le problème, c'est que mon père est décédé dans ce laps de temps (entre le moment où j'ai déposé les chèques à la Banque et le moment où ils ont été encaissés). Du coup, que dois-je faire niveau déclaration ? La date du don correspond-elle à la date de signature des chèques, ou à la date de dépôt des chèques en banque, ou bien encore à la date d'encaissement ? Je peux déclarer, comme prévu, le 1^e chèque comme un don familial et le 2^e chèque comme un don manuel ? Ou bien ces 2 chèques doivent être déclarés comme des dons manuels ?

Je vous remercie d'avance pour vos précisions

Bien cordialement

Par **yapasdequoi**, le **05/06/2023** à **21:55**

Bonjour,

Vous pouvez déclarer la donation comme prévu initialement. Mais en réalité peu importe. Aucun n'est taxable.

Toutefois, ces montants sont rapportables et vous pourriez avoir à rembourser une partie si des héritiers réservataires n'ont pas leur part de la succession.